

Lancé le 1er avril 2018 en France dans 7 territoires d'expérimentation, dont Angers et Trélazé, le dispositif des emplois francs s'étend maintenant à tout le département du Maine-et-Loire. Il concernera désormais tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville, à savoir 7 quartiers à Angers, 1 à Trélazé, 4 à Cholet et 1 à Saumur. Depuis son lancement, 250 aides ont été attribuées en [MAINE ET LOIRE](#) à des employeurs qui ont recruté des salariés de ces quartiers prioritaires, avec un objectif de 1 000 fin 2019. Le dispositif permet à une entreprise ou une association l'obtention d'une prime de 5 000 € par an pendant trois ans pour l'embauche d'un CDI et de 2 500 € pour un CDD de plus de 6 mois.